49e ANNÉE. — N° 17.000
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

VENDREDI 17 JANVIER 1919
SAINT ANTOINE
SOLEIL : lever 7h37; coucher 4h48
LUNE : D. Q. le 24; nouvelle le 31

Pour administrer l'Afrique du Nord

Nous croyons bien ne pas nous tromper en affirmant que, dans le monde colonial, il y a unanimité d'opinion sur la nécessité de placer sous l'autorité d'un même pouvoir central nos trois possessions de l'Afrique du Nord.

Cette nécessité ressort, en effet, d'un simple examen de la carte. Il est évident que la Tunisie, l'Algérie, le Maroc forment un seul et même pays, que les frontières que les séparent sont purement conventionnelles, que dans tout le Maghreb nous nous trouvons en présence d'une même race et d'une même religion. « C'est, comme l'a écrit avec tant de raison, M. Arthur Girault, le savant professeur de législation coloniale de la Faculté de Poitiers, parce que nous étions en Algérie que nous sommes allés en Tunisie, et c'est parce que nous étions en Algérie et en Tunisie que nous sommes allés au Maroc. »

Evidemment, on trouve chez les groupes de population nord-africains des degrés divers de civilisation; c'est ainsi que le montagnard marocain est plus éloigné de nous que le kabyle ou l'arabe d'Algérie. Mais les différences ne sont pas profondes; on pourrait même dire qu'elles sont plus apparentes que réelles. Une observation quelque peu attentive nous fait découvrir chez les indigènes de nos trois colonies des caractères ethniques et des mœurs identiques. Le Maure commerçant des villes côtières, le marchand des souks de Tunis ou de Fez, le kabyle indépendant de la Kroumirie, de la Kabylie, du massif des Beni-Snassem, des montagnes du sud de Fez et du Riff, le nomade des Hauts-Plateaux et le Targui du Sud ont, au fond, la même mentalité, sur laquelle l'islamisme a mis son ineffaçable empreinte.

L'administration française aurait donc dû établir entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc un trait d'union. Au lieu de cela, et comme si elle avait voulu lancer un défi au bon sens, elle en a fait de véritables cloisons étanches. Ainsi, l'Algérie et la Tunisie sont séparées par une barrière de douanes, alors que leurs échanges devraient pouvoir se faire librement, et l'on s'est ingénié à entretenir entre elles une rivalité telle que, depuis notre occupation de la terre beylicale, nous n'avons jamais pu arriver à construire une seule ligne de chemin de fer qui traversât la frontière algérienne, l'unique voie qui la franchisse ayant été établie antérieurement par la Compagnie du Bône-Guelma. Et avons-nous besoin de rappeler les controverses et les polémiques ardentes auxquelles a déjà donné lieu le projet de création d'un chemin de fer qui desservirait le riche bassin minier de l'Ouenza ?

Notre politique nord-africaine continuera à manquer d'unité, au grand préjudice du développement économique de nos trois colonies dites arabes, tant que celles-ci ne seront pas réunies sous une même autorité, tant que l'Algérie relèvera du ministère de l'intérieur pendant que la Tunisie et le Maroc, pays de protectorat, dépendront du département des affaires étrangères.

Mais demandera-t-on, sous quelle administration placer tout le nord africain ?

En examinant d'un peu près le rôle de chacun des ministères existants, on se convainc vite qu'aucun d'eux n'est qualifié pour exercer son action des confins de la Tripolitaine à l'Atlantique.

Le ministère de l'intérieur a de trop graves préoccupations relatives à la gestion des affaires métropolitaines pour donner actuellement aux choses algériennes l'attention qui conviendrait. Comment, dans ces conditions, pourrait-on songer à étendre encore ses attributions en Afrique ?

Le ministère des affaires étrangères, bien qu'ayant habilement géré notre protectorat tunisien, n'est pas non plus, par essence, apte à assumer la nouvelle tâche. C'est, en effet, ainsi qu'on l'a fort bien fait observer, un organisme spécial, qui n'administre pas, à proprement parler. Or, de plus en plus nous aurons à régler, sans le concours du bey, toutes les questions tunisiennes, et, quant à l'Algérie, elle demande une administration directe dont on serait bien en peine de se charger au quai d'Orsay, où il n'y a pas un seul service technique en fonction.

Resterait le ministère des colonies, dont on pourrait étendre le pouvoir sur nos possessions méditerranéennes. Mais de cette solution, les Français d'Algérie et de Tunisie n'en veulent pas, parce qu'il y a dans ce département une multitude de règles générales dont l'application à nos territoires maghrébiens, si différents des autres parties de notre domaine extérieur, soulèverait les pires difficultés.

Il faut donc créer une administration nouvelle. Diverses suggestions ont, à ce sujet, été faites; nous n'en retiendrons qu'une, qui nous paraît être la plus logique; elle vise à l'institution d'un ministère de l'Afrique du Nord.

« Mais quoi ! s'écrieront de bonnes gens, encore un nouveau portefeuille qui éveillera les appétits de nos parlementaires et nous imposera de lourdes dépenses ? »

Il ne faut pas voir ainsi les choses par leur petit côté, écrivait déjà en 1911 M. Arthur Girault, alors que nous avions moins de raisons qu'aujourd'hui d'unifier notre politique nord-africaine. La France est devenue une très grande puissance coloniale; l'administration de son empire extérieur est complexe et constitue une charge très lourde; or, dans cet empire, l'Afrique du Nord occupe une place à part; rien donc de plus naturel que de lui donner une direction particulière. A côté de son ministère des colonies, l'Angleterre a un ministère des Indes; pour cette grande province méditerranéenne que forment nos trois possessions qui, trois fois grandes comme la France, ont 12 millions d'habitants, nous pouvons bien, nous, créer un portefeuille. Cela ne veut pas dire qu'il faille nommer une armée de fonctionnaires; l'organisme nouveau peut être simplifié; mais il importe qu'un chef unique donne aux autorités d'Alger, de Tunis et de Rabat des directives, s'attache à faire disparaître les rivalités locales, et soit responsable devant le Parlement et le pays de la gestion de nos affaires nord-africaines.

P. DIALA.

Le retour des prisonniers

Le Havre, 15 janvier. — Le vapeur anglais « Nirvana » est arrivé de Rotterdam amenant 1,117 prisonniers militaires français.

Cherbourg, 15 janvier. — Le vapeur allemand « Buenos-Ayres » venant de Rotterdam a rapatrié dans l'arsenal 2,208 soldats et 98 officiers dont 34 malades. Ils ont été reçus par le vice-amiral Rouyer, préfet maritime, qui leur a souhaité la bienvenue.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Le programme de la première séance

Paris, 15 janvier.

La séance d'inauguration de la Conférence de la paix, à laquelle sont invités les délégués de tous les Etats qui ont rompu avec les empires centraux, sera une séance d'apparat. Un détachement rendra les honneurs à l'arrivée des délégués. M. Pichon, ministre des affaires étrangères, se rendra au devant du président Wilson, chef de la délégation américaine, et accompagnera le chef d'Etat américain depuis le grand perron du ministère des affaires étrangères jusqu'à la salle de l'Horloge où se tiendra la réunion, qui est fixée à 3 heures. Les plénipotentiaires prendront place autour de la table, disposée en fer à cheval, la partie médiane étant réservée au bureau. Les délégations seront groupées par Etat, suivant l'ordre protocolaire habituel, c'est-à-dire suivant l'ordre alphabétique du Gotha, en commençant par les représentants de l'Amérique, puis ceux de l'Empire Britannique (Dominions compris), puis ceux de la France, de l'Italie et du Japon.

M. GEORGES CLEMENCEAU
sortant de la Conférence interalliée
Phot. ROL.

Les plénipotentiaires des autres puissances seront disposés ensuite toujours suivant l'ordre alphabétique des pays. Quand toutes les délégations auront été installées, le président de la République fera son entrée et viendra prendre place au fauteuil présidentiel. Il prononcera un grand discours où il n'est pas douteux qu'il rappellera l'épopée tragique si glorieusement terminée pour l'Entente qui, au cours de ces quatre dernières années, a bouleversé le monde. Il est non moins vraisemblable qu'il évoquera également l'immense travail de réorganisation universel qui doit être l'œuvre de la conférence de la paix et les hautes idées de justice qui présideront au débat de ce congrès sans précédent.

Puis, M. Poincaré ayant déclaré la séance ouverte, se retirera. M. Clemenceau lui succèdera à la présidence en qualité de chef de la délégation française, cette place lui revenant de droit, la Conférence ayant lieu dans la capitale de la France. Il priera l'assemblée de nommer dans son sein un bureau qui sera interallié et comprendra, indépendamment du président et des vice-présidents, un secrétariat général.

Lecture sera donnée alors du règlement de la Conférence. Ce règlement aura été élaboré par les premiers ministres des affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Italie, assistés des ambassadeurs du Japon à Paris et à Londres, au cours des réunions préparatoires qui se tiennent au quai d'Orsay depuis lundi et qui se poursuivront jeudi et peut-être encore vendredi.

Il y a lieu de croire que ce document sera ratifié purement et simplement par l'assemblée plénière. Il sera alors livré à la publication.

LA LANGUE OFFICIELLE

Un point n'a pas encore été fixé par les représentants des grandes puissances. C'est la question de savoir en quelle langue auront lieu les délibérations et en quelle langue sera rédigé le traité de paix préliminaire. Etant donné que l'anglais n'est pas seulement la langue commune à l'empire britannique et aux Etats-Unis, mais qu'il est aussi celle des langues européennes dont les délégués du Japon se servent le plus aisément, on semble incliner à admettre que les délibérations pourront avoir lieu à la fois en anglais et en français.

En ce qui concerne la rédaction du traité on fait observer justement que la coexistence des deux textes authentiques, l'un en français, l'autre en anglais, pourrait avoir de sérieux inconvénients, une traduction littérale étant généralement impossible. Il est donc à souhaiter que le texte français du traité soit seul admis à faire foi comme ce fut toujours le cas depuis le traité de Westphalie.

Une protestation yougo-slave

Paris, 16 janvier. — Le Comité yougo-slave a élevé une protestation contre la décision du Conseil supérieur interallié de n'admettre, à la Conférence de la paix, que les délégués du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, formé par l'union de la Serbie avec les provinces yougo-slaves de l'ancienne monarchie austro-hongroise. Cette décision risque de provoquer un conflit qui peut avoir des conséquences sérieuses.

M. Salandra délégué à la Conférence

Rome, 16 janvier. — M. Salandra, l'ancien chef du gouvernement, qui décida l'intervention de l'Italie aux côtés de l'Entente, sera désigné comme délégué à la Conférence de la paix.

La manière de renseigner l'opinion

Londres, 16 janvier. — Le « Daily Mail », dans une protestation contre la décision de ne rien laisser publier sur les débats de la Conférence de la paix en dehors des Communiqués officiels, fait valoir que d'importantes mesures ont été prises par tous les grands journaux du monde pour donner à leurs lecteurs les informations concernant les négociations en cours. Des projets onéreux ont été mis au point pour transmettre les nouvelles par télégraphe, télégraphie sans fil, téléphone et aéroplanes, et plusieurs centaines de journalistes venant des contrées les plus éloignées du globe se sont réunis à Paris.

Les journalistes britanniques actuellement à Paris ont rédigé une protestation contre cette décision extraordinaire, et il y a tout lieu de croire que M. Lloyd George et les autres délégués anglais arriveront rapidement à faire comprendre à leurs collègues de la Conférence que l'âge de la « diplomatie secrète » est passé.

Les délégués en séance

Paris, 16 janvier. — Aux séances de la Conférence, le baron Sonnino s'est servi du français et de l'anglais, laissant alors le champ libre à l'interprète qui chuchotait une traduction italienne à M. Orlando; MM. Lloyd George, Wilson et Lansing ayant peu de connaissance du français ne se sont servis que de l'anglais et ont eu recours à l'interprète, où à M. Clemenceau, qui a diverses reprises a communiqué leurs opinions.

L'attitude de M. Clemenceau pendant toutes les séances a toujours été celle d'un homme très pressé. Il interrompait souvent les traductions mot à mot de l'interprète en donnant en quelques phrases un résumé de la question. Il interrompt souvent l'argumentation de ses collègues français en priant l'assemblée de marcher un peu plus vite.

M. Bonar Law a souvent pris la parole, son attitude ainsi que celle de M. Balfour étant toujours affable et charmante. M. Lloyd George reste impassible, appuyé au dossier de sa chaise, les yeux presque fermés s'élevant de temps en temps brusquement, parlant peu et avec autorité. Le baron Sonnino et M. Orlando ont eu peu à dire; tous deux paraissent prendre la position que ce n'est pas à l'Italie à discuter les conditions de l'armistice : ils se réservent pour plus tard.

Le principal orateur à toutes les séances a été le président Wilson, qui a toujours été très éloquent. La façon énergique dont il présente des arguments attire l'attention de tous.

Comme on le sait, les questions préliminaires ont eu trait à l'armistice et la manière de voir du maréchal Foch a généralement été adoptée. Quant à la cinquième puissance, le Japon, ses délégués sont restés immobiles pendant toutes les séances, voyant tout, comprenant tout, et ne disant rien.

Les relations avec la presse

LE PROBLEME RUSSE
(Communiqué officiel)

Paris, 16 janvier. — Le président des Etats-Unis d'Amérique, les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères des puissances alliées et associées, assistés des ambassadeurs du Japon à Londres et à Paris, ont tenu séance ce matin, au ministère des affaires étrangères, de dix heures et demie à midi et demi. Ils ont discuté la question des relations entre la Conférence et la presse, et décidé de réunir aujourd'hui, à cinq heures, au Cercle de la presse étrangère, 30, avenue des Champs-Elysées, les représentants des journaux alliés en vue d'échanger des observations sur la meilleure méthode à adopter.

La réunion a abordé ensuite l'examen de la situation en Russie et décidé que les gouvernements se communiqueraient les dernières informations qu'ils ont reçues, en vue de les examiner en commun.

La prochaine réunion aura lieu demain vendredi, à dix heures et demie du matin.

L'ARMISTICE

Les pourparlers de Trèves ont commencé

Paris, 16 janvier. — Le maréchal Foch est arrivé hier matin à Trèves, accompagné du général Weygand, chef d'état-major général, et à dix heures du matin il recevait à la gare, dans un wagon-salon, les délégués allemands, ayant à leur tête M. Erzberger et le général de Winterfeld. La discussion pour le renouvellement de l'armistice a commencé aussitôt.

Les Anglais à Dusseldorf

Amsterdam, 16 janvier. — La « Gazette du Rhin et de Westphalie » dément la nouvelle suivant laquelle Dusseldorf aurait été occupé par des Britanniques, et dit que la nouvelle provient du fait qu'un détachement de soldats britanniques est venu, avec la permission des autorités, pour chercher des lits à la caserne des uhlans.

Des troupes anglaises à Vienne

Londres, 15 janvier. — On mande de Vienne, 14 janvier :

« Aujourd'hui, pour la première fois peut-être dans toute l'histoire, les troupes britanniques ont défilé dans les rues de Vienne. Elles n'y sont pas venues comme armée d'occupation, mais pour convoyer un train spécial apportant les approvisionnements de l'armée britannique en Italie à la population nécessiteuse de Vienne. Les spectateurs qui se pressaient dans les rues ont fait aux soldats britanniques une réception cordiale, sans être toutefois accompagnée de démonstrations. A l'hôtel de ville, le bourgmestre a exprimé de la part de la ville de Vienne ses remerciements cordiaux pour le don généreux de l'armée britannique, ajoutant que ces approvisionnements arrivaient dans un moment où la situation alimentaire était extrêmement critique, Vienne n'ayant plus de farine que pour quatre jours.

Les soldats américains qui se sont mariés en Europe

Paris, 15 janvier. — Beaucoup de jeunes Françaises et de jeunes Anglaises se sont fiancées à des Américains avant l'armistice et, après, les ont épousés. Or, beaucoup d'entre eux ne peuvent payer le voyage à leur jeune épouse pour retourner au pays.

Le gouvernement américain a décidé qu'il allait prendre à sa charge les frais de ce voyage.

La correspondance aux armées

Paris, 15 janvier. — Les militaires aux armées ayant été autorisés depuis l'armistice à donner à leurs correspondants certains renseignements qui leur étaient précédemment interdit de divulguer, notamment le nom de la localité où ils se trouvent, les familles croient pouvoir utiliser cette indication pour écrire aux militaires à la résidence mentionnée. Cette manière de procéder est irrégulière et ne peut que retarder la correspondance. Il est rappelé, dans l'intérêt de l'acheminement des courriers, que l'adresse des correspondances destinées aux militaires rattachés aux secteurs postaux doit mentionner le secteur postal, à l'exclusion de la localité où ils se trouvent momentanément.

Les Allemands évacuent la Courlande

Bâle, 16 janvier. — Mitau, la capitale, a été évacuée par les troupes allemandes qui ont battu en retraite jusqu'à la région de Friedrichshof et Voblen. Le trafic par chemin de fer est interrompu entre Mitau et Schaulen. Le gouvernement provisoire reste jusqu'à nouvel ordre à Libau.

LA FAMINE CAUSE UNE EMEUTE A PETROGRAD

Copenhague, 15 janvier. — De graves émeutes provoquées par la famine se sont produites à Pétrograd. Dix mille personnes ont parcouru les rues en réclamant du pain. A plusieurs reprises, les troupes ont tiré sur la foule. La ville est maintenant dénuée de vivres. On compte par centaines les personnes qui chaque jour meurent de faim.

40 MILLIONS DE ROUBLES POUR LA PROPAGANDE BOLCHEVISTE ANEANTIS

Stockholm, 16 janvier. — Les autorités suédoises ayant prohibé l'exportation de l'argent russe, le représentant bolcheviste Vorovski a brûlé, en présence de deux témoins, au moment de quitter la Suède, 40 millions de roubles en papier qu'il avait à sa disposition pour les besoins de sa propagande en Suède, en Allemagne et dans d'autres pays.

A travers la Presse

A LA CONFERENCE DE LA PAIX

Une remarque importante s'impose, que fait Saint-Brice, du **Journal** :

« L'empire colonial anglais est largement représenté. L'empire colonial français ne brille que par son absence. Il a pourtant fourni une contribution militaire et financière singulièrement importante. L'argument de l'indépendance des colonies britanniques ne tient pas pour deux raisons. L'Angleterre a assimilé aux dominions l'Inde, qui est une colonie de la Couronne. Par contre, l'empire du Maroc, la régence de Tunis, le Cambodge, l'Annam, le Laos, qui nous ont donné tant de beaux soldats, sont des Etats souverains protégés par la France. N'auraient-ils pas vraiment autant de titres à être représentés que le Libéria ? Puisqu'on se montrait si généreux pour les petits Etats, pourquoi a-t-on oublié la république de Saint-Marin et la république d'Andorre, qui ont déclaré la guerre ? Cela n'aurait pas été plus comique que le délégué moral du Monténégro. »

NOS « BOLCHES »

Il y a en pleine France un parti d'une audace incroyable, que Grosclaude, du **Figaro**, baptise les « Bolches », et qui a ce programme : « Susciter des difficultés au gouvernement français et à ses alliés; donner des facilités à l'ennemi. »

« M. Longuet en est l'âme; M. Cachin, le chef momentané. Le quartier général est à la Santé. Reste à savoir où est le trésor de guerre. Une propagande sans vergogne s'évertue à représenter la France comme abusant des avantages de la victoire contre le bon peuple allemand. Chaque jour le gouvernement de la République est accusé dans les journaux de trahir les droits de la justice et de l'humanité. M. Barbusse dénonce les alliés comme se préparant à « dépecer » et annihiler des peuples » et à « prendre le » plus de butin possible » : il en conclut que « les nations de proie sont en train de chan- » ger de nom ». Le « Populaire » proclame que « notre diplomatie est la plus réaction- » naire, la plus pénétrée des idées de violen- » ce et d'oppression ». Et l' « Humanité », soustrayant d'une correspondance diplomatique une note dont la signification est faussée par la disparition de l'ensemble, s'ingénie à y trouver une chance de mettre la France en opposition avec l'Angleterre. Ce serait pour elle un triomphe; elle ne le dissimule pas.

» Persuader le peuple français qu'on le trompe, qu'on l'exploite, qu'on veut le perdre et le déshonorer, qu'enfin le beau rôle appartient au peuple allemand, voilà la belle besogne à laquelle se consacrent ces pacifistes qui, pour assurer à l'ennemi la paix qu'il lui faut, sont tout prêts à nous faire battre avec nos amis. »

L'ORGANISATION DES LIGNES AERIENNES FRANÇAISES

Dans le but d'organiser l'aviation civile, le lieutenant-colonel Leclerc, qui s'est distingué comme commandant du service aéronautique du camp retranché de Paris, vient d'être chargé du soin d'aménager sur le territoire français toute l'infrastructure des futures lignes aériennes. Cet officier a donné un aperçu de cette organisation à M. René Farges, d'**Excelsior** :

« Il y aura lieu de choisir parmi les appareils actuellement en usage et de donner la préférence aux grands avions biplans à 4 moteurs, d'une force d'au moins 800 chevaux. De cette façon, il sera possible d'éviter la panne de moteur, l'arrêt d'un moteur n'ayant nullement pour conséquence de forcer le pilote à atterrir. Avec une telle puissance, il sera possible de parcourir 180 kilomètres à l'heure et d'emporter une charge utile de 700 à 800 kilos. Et il convient d'ajouter qu'avec de tels appareils bien au point, il n'y aura pas à craindre les accidents qui seront certainement moins nombreux que ceux occasionnés par les autos, car l'air est libre, et il faut vraiment de la malechance pour que des rencontres fâcheuses se produisent entre les avions qui s'y promèneront.

» Je vais envoyer des officiers dans chacune des grandes villes de France, chargés de trouver des terrains d'atterrissage appropriés, suffisamment résistants et situés à proximité directe de ces villes. Quand le choix aura été fait et lorsque les terrains seront en notre possession, nous les aménagerons. Nous construirons des hangars pour y abriter les appareils, des ateliers de réparation, des baraques pour y conserver de l'essence et de l'huile et même des vivres, et nous y enverrons le personnel nécessaire au fonctionnement de cette sorte d'aérogare d'où partiront, où viendront atterrir les avions.

» — Quelles sont les lignes aériennes dont vous prévoyez la création, mon colonel ?

» — Tout d'abord, les grandes lignes reliant nos grandes cités; ces lignes suivront, d'ailleurs, approximativement les lignes de chemin de fer. Ainsi s'ouvrirait, en premier lieu, la ligne allant de Londres à Marseille par Calais, Paris, Dijon et Lyon, et qui pourra être continuée sur la Corse et la Tunisie; la ligne Bruxelles-Paris-Clermont-Ferrand-Montpellier-Barcelone, pouvant se prolonger sur Carthagène et l'Algérie; la ligne Paris-Tours-Bordeaux-Bayonne-Madrid et le Maroc ensuite. Il faut prévoir aussi les grandes lignes transversales, dont l'importance sera capitale : de Brest à Strasbourg par Paris; de Nantes à Dijon; de Bordeaux à Lyon par Limoges et Clermont-Ferrand; de Bordeaux à Nice par Toulouse, Montpellier et Marseille, et qui permettront de continuer, si les services sont étendus, vers les bords du Rhin, la Bohême, l'Italie. Enfin, il y aura lieu de créer aussi les lignes côtières, reliant entre eux nos différents ports et les lignes frontières allant de Nice à Genève, de là à Strasbourg, puis à Calais par Metz, Mézières et Lille. Il existera une aérogare principale tous les 200 ou 300 kilomètres approximativement, et entre les gares principales seront installées des gares secondaires. »

LES EVENEMENTS D'ALLEMAGNE

La démobilisation

Berne, 16 janvier. — Le « Reichs Anzeiger », journal officiel du 7 janvier, a publié le décret de démobilisation allemande. Le début de la démobilisation générale avait été fixé au 10 janvier 1919. Elle devait être effectuée à partir de ce jour selon les règlements élaborés et en vigueur. Cet ordre était valable pour toute l'Allemagne, sauf pour la Bavière, qui devra procéder à une démobilisation particulière.

Nouvelles fusillades à Berlin

Bâle, 15 janvier. — On mande de Berlin que le quartier des journaux de Berlin qui était calme dans l'après-midi d'hier a été de nouveau le théâtre de fusillades fréquentes dès la tombée de la nuit. Les postes de garde, les journaux, l'agence Wolff ont été à plusieurs reprises attaqués par mitrailleuses et par grenades. On croit que des Spartakistes sont encore installés sur les toits de certains bâtiments, d'où ils tirent sur les gouvernementaux sans que ceux-ci puissent répondre efficacement à cause de leur ignorance de la position exacte des adversaires.

Les forces gouvernementales s'accroissent

Zurich, 16 janvier. — Le nombre des engagés volontaires s'accroît constamment et contribue à grossir l'armée gouvernementale. Ordre a été donné d'accorder immédiatement un congé à tous les fonctionnaires qui manifesteront le désir de soutenir le gouvernement par les armes.

Le sort de Liebknecht

Zurich, 16 janvier. — D'après un journal de Stuttgart, Liebknecht aurait été arrêté samedi dernier. Le lieu de détention serait tenu secret pour éviter une tentative de fuite avec l'aide de l'extérieur. Le leader socialiste serait interné dans un château royal. On avait annoncé précédemment qu'il était grièvement blessé.

D'une autre source on affirme que Liebknecht, Radek, Eichhorn et Rosa Luxembourg se seraient embarqués à Dantzig à bord d'un navire révolutionnaire qui les conduirait en Russie. Toutes ces informations manquent de confirmation jusqu'ici.

Un nouveau sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Bâle, 15 janvier. — On mande de Berlin que le comte Brokdorff Rantzau a nommé un gros négociant berlinois, M. Tœpfer, sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères avec mission spéciale de réorganiser le ministère.

A Erfurt

Zurich, 16 janvier. — A Erfurt, une des plus importantes villes de l'Allemagne centrale, les spartakistes ont réussi un coup de force en occupant l'organe bourgeois « General Anzeiger » et les bureaux du parti démocratique national, où ils ont détruit tous les tracts électoraux. Des combats ont eu lieu qui continuaient encore hier.

Les grèves à Essen

Berne, 15 janvier. — On mande d'Essen à la « Gazetta de Francfort » que le nombre des mineurs grévistes atteint 40,000. On ne prévoit pas d'amélioration à cette situation, les ouvriers révolutionnaires s'efforçant au contraire d'amener un arrêt complet du travail.

Grève des tramways à Francfort

Bâle, 15 janvier. — On mande de Francfort que les employés des tramways se sont mis en grève aujourd'hui. Le trafic est entièrement arrêté.

En Pologne

LA MOBILISATION GENERALE

Berne, 15 janvier. — On mande de Cracovie que la mobilisation générale de l'armée polonaise a été ordonnée pour le 9 janvier (vieux style).

Posen incorporé à la Pologne

Amsterdam, 15 janvier. — On mande de Breslau 12 janvier : « On annonce de Posen que le conseil suprême du peuple polonais a proclamé hier l'incorporation de Posen à la Pologne. »

Le conseil du peuple de Breslau et le conseil central de la province de Silésie font remarquer à ce sujet que la province de Posen fait toujours partie de l'empire allemand.

Un incident gréco-bulgare

Salonique, 12 janvier (retardée). — Le colonel Mazakaris, chef de la mission militaire grecque à Sofia, de passage à Philippopolis, a été conspué par la foule. L'officier et les soldats grecs qui l'accompagnaient ayant braqué leurs revolvers sur les manifestants, ceux-ci se dispersèrent. Le chef de la mission militaire interalliée a protesté vivement auprès du général bulgare Burkoff, commandant de la place, qui présenta officiellement des excuses au colonel Mazakaris et ordonna des poursuites contre les auteurs de la manifestation.

En Portugal

L'INSURRECTION EST ETOUFFEE

Lisbonne, 15 janvier. — Le mouvement de caractère bolcheviste qui vient d'éclater à Lisbonne est complètement dominé à cette heure. Il ne reste plus que quelques noyaux d'agitation en province qui seront réduits incessamment. La tranquillité règne à Lisbonne.

Le mouvement séditieux de Santarem a été étouffé. Le gouvernement reste maître de la situation.

Un recordman imaginaire

Paris, 16 janvier. — Le pilote Marcel Lorgnat, qui aurait battu depuis un an maints et maints records, notamment celui de l'altitude tout dernièrement, n'existe pas, pas plus que n'existe l'aérodrome de Combs-la-Ville, sur lequel il effectuait ses départs. Les récits des exploits de Marcel Lorgnat envoyés aux journaux sur papier à en-tête de l'escadrille C. 469, tamponnés, légalisés et paraphés du nom du capitaine Lematire, étaient l'œuvre de joyeux fumistes actuellement recherchés par la police.

Marcel Lorgnat, qui n'existe pas en tant que pilote, est un médiocre coureur à pied employé au bureau de postes de la rue Crozatier, à Paris.

Les voyages Paris-Londres

Paris, 16 janvier. — Les premiers voyages Paris-Londres en avion vont avoir lieu la semaine prochaine.

Une maison française effectuera ce voyage sur un C. 23, spécialement agencé pour enlever sept passagers installés dans une cabine vitrée. Une autre firme, qui procédera samedi aux essais de son nouvel avion, le « Goliath », pouvant enlever quatorze passagers, effectuera son premier voyage Paris-Londres le dimanche 26 janvier. Cet appareil, qui est muni de deux moteurs 280 HP, est confortablement aménagé pour les grands voyages. La carlingue, hermétiquement close, comprend des fauteuils en bambou, des tables de jeu et de lecture, etc.

Le cas des franco-bolcheviks

Sadoul, Pascal, Delafarre et consorts

Paris, 16 janvier. — Le capitaine Mangin-Bocquet, rapporteur près le 2e conseil de guerre, suit, nous l'avons dit, une information sur les faits et gestes de certains de nos compatriotes restés à Moscou et passés au bolchevisme, parmi lesquels deux officiers, le capitaine Jacques Sadoul et le lieutenant Pierre Pascal, et quelques soldats, qui sont accusés, étant sous l'uniforme militaire, en pleine guerre, d'avoir fait passer les intérêts d'un parti politique avant ceux de leur pays.

Des renseignements ont été fournis sur cette affaire par des Français qui en décembre dernier se trouvaient encore à Moscou. Il en résulterait notamment ceci :

Le journal « la Troisième Internationale », portant en sous-titre : « Organe des communistes français de Moscou, » qui vit le jour au début de novembre dernier et paraît irrégulièrement, fut lancé par le capitaine Sadoul et par le lieutenant Pascal. Il publie des appels au peuple et aux soldats français, essayant de démontrer que « l'impérialisme français veut égorger le malheureux peuple allemand ». Il imprime des apologies du bolchevisme, dont il vante sur tous les tons les avantages.

Aux côtés de Sadoul, qui dans cette feuille fait suivre sa signature de la mention : « Vice-président de la Confédération du travail de la Vienne, » et de Pascal, théoricien évangélique, soutenant que le Christ fut le premier des bolcheviks et d'autres thèses de ce genre, gravitent des personnages secondaires. Les femmes sont en majorité. Parmi elles : Mme Lagourde, institutrice; Mlle Louise Baude, surnommée Claudine et aussi le « capitaine ». Ces dames mènent une propagande très active dans les milieux français de Moscou. Et cela leur a valu très souvent d'être vertement éconduites.

On sait qui est le capitaine Sadoul : méridional, avocat à la cour d'appel de Paris, originaire d'une famille de magistrats; envoyé en Russie le 17 septembre 1917 après le voyage de M. Albert Thomas, au cabinet de qui il avait été attaché, et pour faire partie de la mission française du ministère de l'armement, M. Sadoul ne connaissait pas un mot de russe. Il n'était donc chargé de mission qu'en raison de ses opinions politiques très avancées, qui devaient lui permettre de rendre des services.

Le lieutenant Pascal, fils d'un professeur de lycée de Paris, sorti premier de Normale supérieure, fit avant de partir pour la Russie, partie d'un groupe d'intellectuels s'occupant de questions russes. Il aimait la Russie et les Russes de l'amour le plus sincère, le plus fervent; il a cru que le bolchevisme était la réalisation même de la soif d'absolu qu'on trouve au fond de toute âme slave, et il a pardonné tous les excès.

Une troisième figure est celle de l'insoumis Delafarre, un ambitieux qui se fait appeler marquis de La Fare, ce singulier juge d'instruction français fonctionnant aux côtés de Peters, le commissaire préposé à la lutte avec la contre-révolution. C'est entre les mains de cet individu que paraît se trouver le sort des Français détenus. Ce Delafarre était à la déclaration de guerre employé dans une grande banque française de Pétrograd. Mobilisé, il fut affecté à la mission militaire française en Russie. Né en Russie, élevé comme pupille de la Société de bienfaisance de Pétrograd, Delafarre était à même, par sa connaissance parfaite de la langue russe et des mœurs du pays, de rendre les plus grands services. Quand les bolcheviks commencèrent à organiser leur système terroriste, il fut, avec le capitaine Sadoul, l'un des premiers à déserter son poste militaire pour passer dans leur camp. Le Letton Peters, président du comité de lutte avec la contre-révolution, l'un des personnages les plus puissants de la république des Soviets, ne sachant pas un mot de français, avait besoin d'un homme de confiance pour s'occuper des prisonniers français. Il confia les fonctions de juge d'instruction au « marquis de La Fare ». Quand on connaîtra par le menu les méfaits de cet indigne Français, qui porte une grande part de responsabilité, sinon la principale, dans l'arrestation, le maintien en prison de la plupart de nos nationaux et dans les tortures qui leur ont été infligées, on croira à l'invraisemblance, tellement l'odieux est énorme. Voici quelques-uns des faits à sa charge, certifiés par plusieurs personnes dignes de foi qui le mois dernier encore se trouvaient à Moscou :

Un des principaux fonctionnaires du consulat français de Moscou, M. R..., fut maintenu par Delafarre en prison pendant deux mois. Quelques jours après son arrestation, le magistrat français le fit comparaître dans son cabinet et lui annonça : « Il n'y a pas moyen de vous retenir ni de vous traduire devant le tribunal révolutionnaire. »

« Dans ce cas, vous allez me mettre en liberté ?... »

« Pas encore... En attendant, je vais vous enfermer à Boutirky. »

Delafarre avait, en prononçant ces mots, un sourire qui semblait dire : « En attendant le peloton d'exécution. » Et notre malheureux compatriote, deux mois durant, vécut dans la plus grande des anxiétés.

C'est Delafarre qui maintint si longtemps en prison Mlle Morens, religieuse de l'ordre de Saint-Joseph de Chambéry, directrice du lycée de jeunes filles dépendant de l'Eglise polonaise. Mlle Morens avait logé dans son établissement un Français, et parce qu'il n'était plus là quand les gardes rouges voulurent l'arrêter, ce fut elle qu'ils appréhendèrent. Delafarre s'est occupé, avec Sadoul, de rallier des Français à « la troisière internationale ». Dans ce but, il se rendait fréquemment à l'école française Sainte-Catherine, où sont cantonnés les soldats français. Il leur disait : « Si l'un de vous a quelque chose à reprocher à un officier, qu'il me le dise; dans une heure il sera bouclé. »

Tous les officiers, sauf un, — le lieutenant Puissant, chargé d'assurer la subsistance des soldats, — ont été « bouclés ». Des Français, rencontrant des difficultés pour faire viser leurs passeports, eurent l'idée de solliciter la protection de leur « compatriote » Delafarre. Des sentinelles en armes les éconduisirent chaque fois, leur annonçant que le marquis de La Fare n'avait pas le temps de recevoir.

L'Affaire Caillaux

Les déclarations importantes de l'ex-président du conseil à M. Martin

Paris, 16 janvier. — Au cours de son voyage à Rome, M. Caillaux eut, on le sait, des entretiens avec différentes personnalités politiques, parmi lesquelles M. Martini, ancien gouverneur de l'Erythrée, interventionniste de la première heure, homme politique que l'ambassadeur de France considère comme un des plus sûrs amis de notre pays. M. Martini a commencé d'écrire en fin juillet 1914 un journal où il a noté jusqu'en fin mars 1917 les événements les plus importants de la politique de son pays. La conversation qu'il eut avec M. Caillaux, en décembre 1916, se trouve mentionnée sur cet agenda à sa date. Elle y prend place dans la série des notes quotidiennes, et dans des conditions telles que la justice militaire italienne n'a pas hésité à déclarer que l'ensemble de l'écrit dont elle fait partie a date certaine et ne saurait avoir été improvisé après coup pour les besoins d'une cause quelconque. Dans cet entretien, dont l'authenticité ne peut être contestée, puisque M. Martini, ainsi qu'il l'a déclaré sous serment, le résumait pour lui seul une demi-heure après que la conversation qu'il notait avait pris fin, l'accusation retient trois points qui lui paraissent de singulière gravité, et qui, selon le « Matin », sont les suivants :

« Premièrement, M. Caillaux, en décembre 1916, appelait l'attention de M. Martini sur la nécessité de se méfier de l'égoïsme anglais. Il semblait considérer que les combinaisons entre les pays latins et les pays anglo-saxons sont vouées à une durée précaire; il professait que l'intérêt commun de la France, de l'Espagne et de l'Italie était de rechercher, un jour prochain, un autre groupement de forces, groupement où les puissances centrales prendraient leur place à titre d'amies et d'alli

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

La Conférence de la paix

Communiqué officiel

Paris, 15 janvier. — **Les présidents et les ministres des affaires étrangères des puissances alliées et associées, assistés des ambassadeurs du Japon à Paris et à Londres, ont tenu aujourd'hui deux séances. La première, le matin de dix heures et demie à midi et demi, et la seconde, de deux heures et demie à cinq heures.**

Au cours de ces deux réunions, l'examen du règlement de la Conférence a été continué et presque complètement terminé.

Il a été décidé notamment que :

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon seraient représentés chacun par cinq délégués. En outre, les dominions britanniques et les Indes seront représentés ainsi qu'il suit : deux délégués respectifs pour le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Indes (y compris les Etats indigènes) et un délégué pour la Nouvelle-Zélande.

Le Brésil sera représenté par trois délégués; la Belgique, la Chine, la Grèce, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la République tchéco-slovaque, par deux délégués chacune. Le Siam, par un délégué; Cuba, Guatemala, Haïti, Honduras, Liberia, Nicaragua et Panama, par un délégué chacune.

Le Monténégro sera représenté par un délégué, mais les règlements concernant les désignations de ce délégué ne seront fixés qu'au moment où la situation politique actuelle de ce pays aura été éclaircie.

La réunion a décidé deux principes généraux :

1° Chaque délégation forme un tout indivisible. Le nombre des délégués est sans influence sur la position à la Conférence des Etats représentés.

2° La faculté de remplacement est admise dans chaque délégation. Cette faculté permettra à chaque Etat de confier à son gré la défense de ses intérêts aux différentes personnalités qu'il aura choisies.

Ce système permettra en particulier à l'empire britannique d'admettre parmi ses cinq délégués des représentants des dominions (y compris Terre-Neuve, qui n'a pas de représentation particulière) et les Indes.

Plus d'indiscrétions

Paris, 15 janvier. — La Conférence des alliés a décidé qu'en dehors des communiqués établis par un comité de rédaction interalliés, qui comprendrait des représentants de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon, les journaux ne seraient plus autorisés à publier aucune information relative aux travaux de la Conférence. Les plénipotentiaires prendront l'engagement de ne rien révéler des débats.

La représentation de la Russie

Paris, 15 janvier. — M. Sazonof, qui est arrivé aujourd'hui à Paris et qui était déjà ministre des affaires étrangères du gouvernement du Kouban (Ekaterinodar), vient, en outre, d'être désigné comme ministre des affaires étrangères du gouvernement sibérien (Omsk).

Son arrivée donne une actualité nouvelle à la question de la représentation de la Russie à la Conférence. On se rappelle que deux systèmes principaux ont été suggérés d'après le premier, il y aurait une délégation russe composée de personnalités représentant certains gouvernements établis en Russie ou certains groupements russes établis à l'étranger. D'après le second, un comité interallié serait chargé d'étudier les questions russes en recourant à tous les témoignages et à toutes les informations dignes de foi; il représenterait, en quelque sorte, les intérêts de la Russie au sein de la conférence. Ce second système paraît actuellement se rapprocher le plus de la solution qui sera adoptée.

Il va de soi que ces considérations s'appliquent uniquement à la Russie proprement dite et non pas aux peuples limitrophes qui ont fait partie de l'ancien empire russe.

AU SÉNAT

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Paris, 15 janvier. — En ouvrant la séance, M. Antonin Dubost a prononcé un discours où il a remercié ses collègues de lui avoir renouvelé leur confiance et a passé en revue les problèmes que le Parlement aura à solutionner. L'affichage du discours de M. Dubost est prescrit.

Après une suspension de séance, on aborde le projet relatif à la révision des listes électorales.

M. Bepmale (Haute-Garonne) estime que le délai fixé par la loi de 1852 est insuffisant dans les circonstances actuelles.

Il faut, dit-il, donner aux municipalités le temps d'accomplir le travail préparatoire qui leur incombe.

Et il ajoute que c'est surtout à propos des disparus et des déserteurs que surgiront des difficultés sans nombre.

En terminant, M. Bepmale dépose un amendement tendant à donner aux jeunes gens de moins de vingt et un ans qui se sont engagés et qui ont combattu au front le droit électoral.

Après quelques mots de **M. Doumer, M. Pams**, ministre de l'intérieur, répond aux diverses critiques, et conclut en disant que les imperfections de la loi n'étaient pas suffisantes pour enrayer la reprise de la vie politique :

« La France, s'écrie-t-il, ne peut pas être la seule à ne pas pouvoir faire les élections ! »

En ce qui concerne les disparus, un projet spécial sera présenté. Ils seront inscrits sur une liste spéciale, pour qu'ils n'entrent pas en compte dans le total des électeurs inscrits.

Les articles et l'ensemble du projet sont successivement adoptés tels qu'ils sont revenus de la Chambre, après que le Sénat eut disjoint et renvoyé à la commission l'article additionnel de M. Bepmale, ainsi qu'un autre de M. Delahaye, accordant le droit de vote aux veuves, mères et sœurs âgées de vingt et un ans des morts de la grande guerre et des disparus non déserteurs.

On s'ajourne alors au jeudi 23 courant.

Le complot bolcheviste contre M. Clemenceau

Genève, 15 janvier. — On assure que certains bolchevistes arrêtés à Lausanne méditaient un complot contre la vie de M. Clemenceau.

La lutte pour la Posnanie

Bâle, 15 janvier. — Les Polonais ont occupé Zlotnik, Larischin et Schubin. Un train allemand venant de Bromberg a dû faire demi-tour. Les Allemands ont perdu plusieurs canons et des centaines de prisonniers.

Une nouvelle grande-duchesse du Luxembourg

Paris, 15 janvier. — Le gouvernement luxembourgeois vient de notifier au gouvernement français l'accession au trône de la princesse Charlotte-Aldegonde, en remplacement de la grande-duchesse Adelaïde, qui a abdiqué.

La prestation a eu lieu cette après-midi devant la Chambre, qui a approuvé par trente voix contre dix cette décision.

L'état de siège proclamé en Argentine

New-York, 15 janvier. — Un télégramme de Buenos-Ayres dit que la Chambre a adopté le projet de loi proclamant la loi martiale dans toute la République. La loi entre immédiatement en vigueur. Le ministre de l'intérieur a expliqué à la Chambre que, bien que les émeutes aient été réprimées à Buenos-Ayres, les désordres continuent dans les provinces qui demandent assistance.

La crise de Catalogne

TROUBLES A BARCELONE

Barcelone, 14 janvier (retardée). — Les manifestations autonomistes ont recommencé aujourd'hui devant la nouvelle Ligue patriotique à tendances antiautonomistes. La police a dû intervenir et opérer de nombreuses arrestations.

Pendant la nuit, le public a manifesté dans certains théâtres en faveur de l'autonomie.

BORDEAUX

1

Il y a un an

17 JANVIER 1918

Les maximalistes russes refusent de reconnaître les dettes contractées par la Russie.

Le Turkestan russe se constitue en République autonome.

Décret ordonnant la création, dans le chef-lieu de chaque département pour la durée de la guerre, d'un comité agricole.

La défense économique

Le comité de défense économique, dont le siège est à Bordeaux, rue Guillaume-Brochon, 2, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les Ministres du commerce, du ravitaillement et de la reconstitution industrielle :

« Bordeaux, 10 janvier 1918.

» Monsieur le Ministre,

» Nous avons l'honneur de vous informer qu'un groupe très important de Syndicats de notre région a constitué un comité de défense économique, en lui donnant le mandat d'agir énergiquement en faveur du prompt rétablissement de la liberté commerciale.

» Nous ne sommes pas, Monsieur le Ministre, de ceux qui pensent qu'ils n'ont rien à demander à l'Etat, ni rien à attendre de lui.

» Qu'il donne des directions, qu'il coordonne les efforts, qu'il vienne en aide au commerce et à l'industrie, au moyen des services publics qui dépendent de lui; enfin, qu'il réprime les abus, s'il s'en produit.

» Mais, de grâce, qu'il s'arrête là !

» Le reste est notre affaire.

» Quand l'Etat commet l'imprudence d'entrer dans les détails, qui sont de notre ressort; dès qu'il se mêle de produire, de transporter, de vendre ou d'acheter, alors son action devient hésitante, incertaine, contradictoire, et, pour tout dire en deux mots, inefficace et nuisible.

» L'expérience ne l'a que trop prouvé.

» Pour les œuvres économiques, trois choses sont absolument nécessaires, et qui manquent le plus souvent aux agents de l'Etat, si distingués et si bien intentionnés qu'ils soient : l'initiative, la compétence et la responsabilité.

» Dans l'action que nous allons entreprendre, en collaboration avec d'autres groupements, une pensée entretiendra notre énergie et notre ténacité : c'est que nous ne défendrons pas seulement nos intérêts privés, mais encore et surtout l'intérêt général.

» Nous demandons la liberté, Monsieur le Ministre. Nous la voulons, parce qu'elle est aussi indispensable à nos affaires que l'air à nos poumons.

» Rendez-la-nous, sous votre contrôle, et vous verrez ce miracle s'opérer : le marché sera plus abondamment approvisionné, les usines retrouveront leur pleine activité et les prix baisseront.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

» Le président, F. PHILIPPART. »

Que faire de nos enfants?

Devons-nous leur faire poursuivre leurs études en vue des carrières libérales?

Devons-nous les pousser vers les écoles professionnelles?

Devons-nous leur faire apprendre un métier? Lequel, et à quel âge?

Consulter à ce sujet la Chambre des métiers de la Gironde, 91, rue Paulin, Bordeaux, de 14 à 16 heures, ou écrire.

Tous renseignements toujours gratuits.

Chronique de la vie chère

Les multiples avertissements donnés par la voie de la presse, aussi bien que les peines sévères infligées par les tribunaux correctionnels semblent rester sans grand effet sur les négociants intéressés, qui persistent à méconnaître les lois et règlements concernant le commerce se rattachant à la vie chère.

Dans ces conditions, le service de contrôle établi au commissariat spécial continue et continuera à sévir contre les récalcitrants.

Ces deux derniers jours ce service a verbalisé à Bordeaux et dans différentes localités du département contre :

1. Quatre boulangers, pour défaut de poids dans le pain vendu ou mis en vente.
2. Huit laitiers, pour vente de lait écrémé au-dessus de la taxe et colportage collectif de lait écrémé et non écrémé.
3. Quatre épiciers, pour vente de haricots au-dessus de la taxe.
4. Six commerçants, pour défaut d'affichage.

D'autre part, il a été fait huit prélèvements de lait, pour analyse.

Ravitaillement civil

Vente de pommes de terre, carottes et topinambours par la municipalité

Vendredi 17 courant, à partir de neuf heures, des pommes de terre seront mises en vente sur les marchés ci-après : Grand-Marché, Grands-Hommes, marché de Lerme et marché des Chartrons, et à partir de six heures du matin, au marché des Capucins, à raison de 0 fr. 55 le kilo. Il pourra être attribué cinq kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Dans ces mêmes marchés et aux mêmes heures, la municipalité fera vendre des carottes et des topinambours. Les prix de vente ne sont pas modifiés.

Communication télégraphique

On lit dans les « Annales des Postes, Télégraphes et Téléphones », n° 2, 1918 :

« M. Clavié, commis à Bordeaux-Central, a présenté un dispositif destiné à améliorer les transmissions sur les lignes souterraines, et à permettre la suppression des relais qui sectionnent actuellement ces lignes.

» Il est utilisé pour chaque signal un ensemble de deux courants successifs de sens inverse, inégaux en durée et intensité, lequel ensemble est désigné, par l'inventeur : émission de travail bridée. Le premier courant, trop faible pour actionner l'appareil du correspondant à l'extrémité de la ligne, électrise par influence l'armature protectrice et métallurgique du conducteur, de telle sorte que le courant principal inverse qui suit sans transition, subit l'influence d'une charge inductive de même nom, développée sur l'armature protectrice. La répulsion réciproque des quantités électriques de mêmes noms développées sur l'armature protectrice et le conducteur, prévient partiellement l'excès de charge de ce dernier. Les émissions peuvent être alternées ou non alternées. Dans les deux cas, il est fait usage d'un dispositif compensateur. En principe, ce dispositif utilise une dérivation avec coefficient de self-induction et résistance dégressifs.

» Cette installation mise en service au morse sur la ligne souterraine Bordeaux-Poitiers, sans relais à Angoulême, donne de bons résultats. »

BIJOUTERIE CHARTIER CONJAUD SUCC^R
26, Cours de l'Intendance, BORDEAUX

Œuvres antituberculeuses

Il est rappelé aux œuvres qui font partie de la Fédération antituberculeuse de la Gironde et aux personnalités qui composent la Section d'études de cette Fédération, que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 7 janvier, est reportée au 21 courant, à 16 heures, à la préfecture, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

Rapatriés d'Allemagne

Deux trains de prisonniers rapatriés d'Allemagne sont arrivés mercredi à Bordeaux, l'un à 8 h. 3, comprenant cinquante militaires et l'autre, composé de trois cent treize militaires, à 13 h. 12.

Ces deux convois ont été dirigés sur la caserne Nansouty.

Association des dames françaises

Le concert donné à l'occasion du tirage de la tombola, à la salle Saint-Genès, a obtenu le plus vif succès. On a applaudi les élèves de Mlle Lalanne, qui ont brillamment interprété deux chœurs; M. Bolleau, dans la « Madelon de la Victoire »; Mlle Madyo, dans deux poésies d'auteurs bordelais; M. Brouillet, qui a chanté avec âme l'air de « Paillasse »; M. Talvey, dans ses chansons improvisées et inénarrables; Mlle Boutet, interprétant avec art, de sa belle voix de contralto, plusieurs morceaux très goûtés; M. Neuville Brush, de l'armée américaine, qui a fort bien dit en français des vers patriotiques; Mlle Georgette Dalbray, dans un air de « Samson et Dalila »; M. Razigade, partagent avec M. Bérot le piano d'accompagnement et tenant l'auditoire sous le charme dans l'exécution de plusieurs œuvres de sa composition; M. Bert, de sa voix vibrante, chantant pour la première fois « le Rhin allemand », chant patriotique de Paul Combes; M. Brugère a fort amusé la salle en pioupiou. Rappels nombreux.

Pour terminer, la compagnie Grangier, dans « l'Eté de la Saint-Martin », a récolté les bravos et applaudissements de l'assemblée. Nous lui en avons vivement remercié, en faveur du prompt rétablissement de la liberté commerciale.

Ces deux derniers jours ce service a verbalisé à Bordeaux et dans différentes localités du département contre :

1. Quatre boulangers, pour défaut de poids dans le pain vendu ou mis en vente.
2. Huit laitiers, pour vente de lait écrémé au-dessus de la taxe et colportage collectif de lait écrémé et non écrémé.
3. Quatre épiciers, pour vente de haricots au-dessus de la taxe.
4. Six commerçants, pour défaut d'affichage.

D'autre part, il a été fait huit prélèvements de lait, pour analyse.

Ravitaillement civil

Vente de pommes de terre, carottes et topinambours par la municipalité

Vendredi 17 courant, à partir de neuf heures, des pommes de terre seront mises en vente sur les marchés ci-après : Grand-Marché, Grands-Hommes, marché de Lerme et marché des Chartrons, et à partir de six heures du matin, au marché des Capucins, à raison de 0 fr. 55 le kilo. Il pourra être attribué cinq kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Dans ces mêmes marchés et aux mêmes heures, la municipalité fera vendre des carottes et des topinambours. Les prix de vente ne sont pas modifiés.

Communication télégraphique

On lit dans les « Annales des Postes, Télégraphes et Téléphones », n° 2, 1918 :

« M. Clavié, commis à Bordeaux-Central, a présenté un dispositif destiné à améliorer les transmissions sur les lignes souterraines, et à permettre la suppression des relais qui sectionnent actuellement ces lignes.

» Il est utilisé pour chaque signal un ensemble de deux courants successifs de sens inverse, inégaux en durée et intensité, lequel ensemble est désigné, par l'inventeur : émission de travail bridée. Le premier courant, trop faible pour actionner l'appareil du correspondant à l'extrémité de la ligne, électrise par influence l'armature protectrice et métallurgique du conducteur, de telle sorte que le courant principal inverse qui suit sans transition, subit l'influence d'une charge inductive de même nom, développée sur l'armature protectrice. La répulsion réciproque des quantités électriques de mêmes noms développées sur l'armature protectrice et le conducteur, prévient partiellement l'excès de charge de ce dernier. Les émissions peuvent être alternées ou non alternées. Dans les deux cas, il est fait usage d'un dispositif compensateur. En principe, ce dispositif utilise une dérivation avec coefficient de self-induction et résistance dégressifs.

» Cette installation mise en service au morse sur la ligne souterraine Bordeaux-Poitiers, sans relais à Angoulême, donne de bons résultats. »

BIJOUTERIE CHARTIER CONJAUD SUCC^R
26, Cours de l'Intendance, BORDEAUX

Œuvres antituberculeuses

Il est rappelé aux œuvres qui font partie de la Fédération antituberculeuse de la Gironde et aux personnalités qui composent la Section d'études de cette Fédération, que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 7 janvier, est reportée au 21 courant, à 16 heures, à la préfecture, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

Rapatriés d'Allemagne

Deux trains de prisonniers rapatriés d'Allemagne sont arrivés mercredi à Bordeaux, l'un à 8 h. 3, comprenant cinquante militaires et l'autre, composé de trois cent treize militaires, à 13 h. 12.

Ces deux convois ont été dirigés sur la caserne Nansouty.

Association des dames françaises

Le concert donné à l'occasion du tirage de la tombola, à la salle Saint-Genès, a obtenu le plus vif succès. On a applaudi les élèves de Mlle Lalanne, qui ont brillamment interprété deux chœurs; M. Bolleau, dans la « Madelon de la Victoire »; Mlle Madyo, dans deux poésies d'auteurs bordelais; M. Brouillet, qui a chanté avec âme l'air de « Paillasse »; M. Talvey, dans ses chansons improvisées et inénarrables; Mlle Boutet, interprétant avec art, de sa belle voix de contralto, plusieurs morceaux très goûtés; M. Neuville Brush, de l'armée américaine, qui a fort bien dit en français des vers patriotiques; Mlle Georgette Dalbray, dans un air de « Samson et Dalila »; M. Razigade, partagent avec M. Bérot le piano d'accompagnement et tenant l'auditoire sous le charme dans l'exécution de plusieurs œuvres de sa composition; M. Bert, de sa voix vibrante, chantant pour la première fois « le Rhin allemand », chant patriotique de Paul Combes; M. Brugère a fort amusé la salle en pioupiou. Rappels nombreux.

Pour terminer, la compagnie Grangier, dans « l'Eté de la Saint-Martin », a récolté les bravos et applaudissements d'une foule heureuse d'avoir vécu quelques heures délicieuses et dont nos blessés récolteront les bienfaits.

L'auto-ambulance de la Permanence

Nous avions annoncé il y a quelque temps que l'ambulance à traction animale allait être remplacée par une auto-ambulance.

Le nouveau véhicule a commencé à fonctionner mercredi. Il a servi pour ses débuts à transporter dans un hôpital une octogénaire dont l'état de santé nécessitait des soins immédiats.

L'auto-ambulance, dont la création s'imposait, permettra de porter plus rapidement secours aux blessés et aux malades.

Syndicat des capitaines au long cours de Bordeaux

Le Syndicat des capitaines au long cours de Bordeaux adresse aux autorités civiles et militaires, aux invités et à toutes les personnes qui ont assisté au service funèbre solennel célébré en l'église cathédrale Saint-André en mémoire des membres de la grande famille de la marine marchande morts au service de la patrie, ses plus sincères remerciments et l'expression de sa profonde reconnaissance.

Les amateurs de bicyclettes

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clés dans le magasin de M. Armand Dade, 59, cours Pasteur.

Ils ouvrirent d'abord la porte du corridor, puis une porte donnant sur le magasin, et purent, sans être dérangés, emporter cinq bicyclettes neuves et une importante quantité d'accessoires : chambres à air, pompes, sacoches, etc.

Le montant de leurs vols est évalué à plus de 3,000 fr.

M. Dade a porté plainte ce matin au commissariat de police du huitième arrondissement.

Il n'aimait pas les observations

Du train de Paris débarquait jeudi matin, en gare Saint-Jean, un gamin d'une dizaine d'années. Le contrôleur fut quelque peu surpris de voir ce jeune voyageur, venu de si loin et sans être accompagné. Il lui demanda ses papiers d'identité; le gamin, n'ayant présenté aucune pièce, fut alors conduit devant M. Durand, commissaire spécial à la gare, à qui il déclara se nommer Stoker, et être âgé de dix ans. Il ajouta qu'à la suite d'observations à lui faites par ses parents, habitant Paris, il avait décidé de fuir la capitale et de venir à Bordeaux pour y chercher du travail. Il avait, dans ce but, réuni un peu d'argent, et il était parti.

M. Durand a envoyé un télégramme à la famille du jeune voyageur.

Stoker ne paraît pas aimer les observations. Son incartade lui en vaut pourtant de très sérieuses et de très méritées.

Deux vols audacieux

Rue du Palais-de-Justice

Mme Eugénie Ancelin, demeurant rue Cotrel, 16, prenait son repas, mercredi soir, dans le restaurant municipal rue du Palais-de-Justice. Elle avait suspendu au dossier de sa chaise son sac à main, renfermant 70 francs.

Au moment de régler sa dépense, Mme Ancelin s'aperçut de la disparition de son sac à main. Elle accuse de ce vol deux soldats américains — elle ignore leurs noms et leurs domiciles — qui étaient assis à une table voisine de la sienne, et qui auraient quitté l'établissement précipitamment. La police enquête.

Cours Portal

Deux autres soldats de l'armée américaine entraient mercredi dans le magasin de M. Denorus, chapelier, cours Portal, 11, et demandaient qu'on leur montrât divers articles. Pendant que l'un occupait l'attention du commerçant, l'autre s'emparait d'un carnet qui était déposé sur le comptoir et qui renfermait 800 francs en billets de banque.

Le coup fut si habilement exécuté que M. Denorus ne s'aperçut de rien. Ce n'est que lorsque les deux soldats étrangers eurent quitté le magasin que le chapelier s'aperçut du vol important dont il venait d'être victime. Il a déposé une plainte.

Collision de tramways

Sur le boulevard Jean-Jacques-Bosco, mercredi matin, deux tramways sont entrés en collision. Aucun des voyageurs n'a été blessé. Seuls deux employés de la T. E. O. B. ont été légèrement contusionnés. Quant aux dégâts matériels, ils sont insignifiants.

Surveillez vos poches !

De passage à Bordeaux, M. Julien Dureau, marin, demeurant à Bourg (Gironde), montait dans un tramway des quais, mercredi vers midi. Dans le trajet du cours de la Martinique au cours d'Alsace-Lorraine, un habile filou lui subtilisa son portefeuille, contenant une somme de 2,115 francs placée dans son veston.

De nombreux pickpockets opèrent présentement dans les tramways. Qu'on se le dise !

La disparition de l'instituteur

La brigade mobile en campagne

M. Hébert, commissaire-chef de la brigade mobile, a envoyé jeudi un de ses meilleurs inspecteurs à Castets-en-Dorthe. Cet inspecteur a mission de procéder à toutes les investigations utiles en vue de faire, si possible, la lumière sur les circonstances entourant la mystérieuse disparition de l'instituteur adjoint de Saint-Macaire.

PETITE CHRONIQUE

ON A VOLÉ : Une charrette à bras à M. Besson, boucher, 88, rue Notre-Dame.

— Cent kilos de morue, d'une valeur de 400 francs, dans le magasin de Mme Antoinette Long, marchande, 16, rue Saumenude.

AU DÉPOT. — Gabrielle M..., en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Bordeaux pour abus de confiance.

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller DESBATS

Affaire renvoyée

A l'audience de l'après-midi comparaît Françoise Pouchet, femme Massabuau, âgée de 20 ans, cultivatrice à Saint-Michel-Lapuyade, arrondissement de La Réole, accusée de tentative de meurtre sur ascendant.

Le 14 octobre 1918, la veuve Françoise Jorret, âgée de 60 ans, propriétaire à Saint-Michel-Lapuyade, puisait de l'eau à une citerne lorsque, dit l'acte d'accusation, elle fut poussée par l'accusée qui est sa petite-fille. Elle tomba dans l'eau, profonde de 1 mètre 52, d'où sa tête émergeait seule. Comme elle criait : « Au secours ! » l'accusée aurait essayé, à l'aide d'un bâton, de l'enfoncer complètement sous l'eau.

Les appels de la victime avaient été entendus par une voisine, Mme Richon, qui accourut et, non sans peine, retira Mme Jorret de la citerne.

Françoise Massabuau n'a cessé de nier les faits qui lui sont reprochés ; elle soutient que sa grand'mère est tombée accidentellement dans l'eau.

A l'instruction, la veuve Jorret ne l'a pas contredite, tandis que Mme Richon l'a nettement et formellement accusée.

Or, ce témoin, dont la déposition constitue le pivot de l'accusation, n'a pas répondu à sa citation. M. le président a lu un certificat médical qui lui a été envoyé par Mme Richon et qui constate qu'elle souffre de la grippe.

Dans ces conditions, M. l'avocat général Mettas a demandé et obtenu de la cour un arrêt renvoyant l'affaire à une session ultérieure.

Me Chancogne, défenseur de l'accusée, a demandé à son tour que sa cliente fût laissée libre d'ici là. La cour a rendu un arrêt ordonnant cette mise en liberté provisoire.

Un cheval de retour

A une heure critique de la guerre, le gouvernement décida que certains condamnés de droit commun pourraient être employés à divers travaux de défense en arrière de la zone des armées.

Le jardinier Pierre Bergeret, trente-trois ans, que la cour d'assises des Basses-Pyrénées avait condamné, en 1916, à cinq ans de réclusion pour vol qualifié, obtint d'être affecté aux travaux d'établissement d'une voie ferrée en Indre-et-Loire. Il ne tarda pas à tromper la surveillance dont les condamnés comme lui étaient l'objet, et vint à Bordeaux en décembre 1918.

Naturellement, il chercha des ressources dans le vol. Il cambriola la villa Rambié, à Bonneteau; la villa Bramard, à Villenave-d'Ornon; la villa Blanc, à Bonneteau. Ces immeubles sont généralement inhabités pendant l'hiver. Dans chacun d'eux, Bergeret mangea et but ce qu'il trouva à manger et à boire, et fit même un somme dans un lit de chaque villa. Il a pu voler notamment des vêtements, des chaussures, un fusil, des cartouches et des conserves.

A sa dernière expédition, il avait mis en paquets divers objets qu'il avait décidé de venir prendre un peu plus tard. Mais entre temps le propriétaire de la maison avait pu constater son premier passage. Il organisa une surveillance, et quand Bergeret arriva pour enlever les paquets préparés, il fut arrêté.

Une partie des objets par lui volés ont été retrouvés dans un débit de Bordeaux, où il les avait déposés.

Bergeret a comparu jeudi matin devant le jury.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Bruneau, et plaidoirie de Me Valot, le jury rend un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Bergeret à **vingt ans de travaux forcés** et à dix ans d'interdiction de séjour.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIE

GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. — Par un radiogramme, le commandant du paquebot « Espagne » informe la Compagnie que son navire, parti de New-York le 7 courant, ayant à bord 890 passagers, sera au Verdon jeudi, vers midi.

Ce paquebot accostera, sauf imprévu, à Bordeaux, quai Carnot, vers dix-huit heures.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 16 janvier.

Heures	Ther^re	Baro^re	Ciel	Vents
Minima de la nuit	8.0	»	»	»
8 heures du matin	9.0	769.0	Couvert.	S.-O.
Midi.....	11.0	769.0	Dito.	Dito.
Maxima du jour...	13.0	»	»	»

Tramways électriques du Libournais

La Commission de réseau des chemins de fer secondaires, ayant approuvé la proposition présentée par la Compagnie des Tramways électriques du Libournais, d'augmenter le nombre des trains sur son réseau, cette dernière a l'honneur d'informer le public que l'horaire des trains sera modifié comme suit à la date du 20 janvier 1919.

Les départs des trains réguliers auront lieu aux heures suivantes :

1° De Saint-André-de-Cubzac vers Libourne, 8 h. 15, 14 h. 20 et 18 h. 45.

2° De Libourne vers Saint-André-de-Cubzac, 6 h. 20, 11 h. et 17 h.

3° De Libourne vers Puisseguin, 7 h. 50, 11 h. 10 et 18 h. 50.

4° De Puisseguin vers Libourne, 6 h. 15, 9 h. 35 et 17 h. 5.

Pour les heures de passage aux gares et haltes de la ligne, consulter les affiches apposées dans lesdites gares et haltes, sur les poteaux d'arrêts facultatifs et dans les mairies des communes desservies.

Théâtres et Concerts

Trianon-Théâtre

Jeudi soir, dernière représentation de « L'ANE DE BURIDAN ».

Vendredi, soirée de gala pour la création à Bordeaux d'un hilarant vaudeville : « LE TRUC DU BRÉSILIEN », avec Fertinel, Duplessis, Roger Guise, Renée Frank, Laurence Muset, J. Gony, etc. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — La nouvelle danse fantaisiste de Mlle Jane Lacoste et de M. Fleury obtient tous les soirs un gros succès, ainsi que le numéro à transformations de Mlle Janette Denarber. On loue sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

Revue de Laban, Lust pour la musique. Comiques aimés, entrain magnifique. American band, skating, cinéma. Allez donc voir ça, c'est à l'Alhambra.

Alcazar-Théâtre

« MANON », qui sera représenté samedi soir et dimanche en matinée et soirée, sera monté avec le plus grand luxe et joué par la troupe au grand complet. — Location au théâtre.

SPECTACLES

JEUDI 16 JANVIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Werther ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « le Grand Mogol ». Caruso.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Music-Hall.
TRIANON. — 8 h. 45 : « L'Ane de Buridan ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Foch populi », revue.

MODERN-CINEMA, place Picard

Vendredi 17, samedi 18, soirées à 9 heures. Dimanche 19, 2 mat., à 2 h. et 4 h. 30; soir, 9 h. Robinne, de la Comédie-Française, dans « LA CHANSON DU FEU », grand drame en 4 parties. « MASCAMOR », 4e épisode. — Leçon de chant de Rigadin, etc.

Saint-Projet-Cinéma

Vendredi, au nouveau programme : « AME DE JUGE, CŒUR DE FER », roman en 5 parties, exclusivité Gaumont. « LA MORT DES SOUS-MARINS ». « MASCAMOR », nouveaux épisodes. Actualités et comédies. — Prochainement : « FROU-FROU », la plus récente création de Francesca Bertini.

Cinéma Etoile-Palace

Dorina Lunati avec Pina Menichelli

Du vendredi au lundi, une grande artiste, une folle femme, les sites merveilleux d'Italie, une mise en scène grandiose, l'amour, de la passion, de la haine, tout cela réuni fait de **Dorina Lunati** le plus beau film du moment en 5 parties, **La Mort des Sous-Marins**, 10e ép.

Cinéma Arès-Judaïque,

37, boulevard du Président-Wilson, 37

Ce soir, « LA PETITE VENDEUSE DE JOURNAUX », joli drame pathétique et social, en 4 parties. « L'HÉROÏNE DU COLORADO », 5e ép. — Actualités, comiques, voyages, etc.

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

De vendredi à dimanche, en matinée et soirée : « VENDEMIAIRE » (1er épisode), le plus beau et le plus patriotique des films français, en huit parties et deux épisodes, interprété par René CRESTE, l'inoubliable créateur de « JUDEX », accompagné de toutes les grandes vedettes cinématographiques; « MASCAMOR » (12e épisode); « LA NOTE DE VIOLONCELLE ». — Intermède par M. Norbert, chant mondain.

Alhambra Cinéma-Skating

A l'écran, les nouveaux épisodes de l'« HEROINE DU COLORADO »; « LA MORT DES SOUS-MARINS ». Les dernières actualités : Suzanne GRANDAIS et HERVIL dans : « OH ! CE BAISER ».

Sur la scène, « FOCH POPULI », revue.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL RUGBY

LES AFRIKANDERS à BORDEAUX

Depuis le match mémorable de 1912, où les Afrikanders écrasèrent à Bordeaux l'équipe de France par 37 points à 3, ces admirables footballers n'étaient jamais revenus dans notre ville.

Dimanche prochain 19 janvier, une splendide équipe de Sud-Africains donnera la réplique au Stade Bordelais Université-Club, sur son terrain de la route du Médoc.

Ce team de tout premier ordre, qui compte dans son sein plusieurs internationaux, joue depuis deux mois en Côte basque; il a triomphé successivement de l'Aviron bayonnais, de la Section paloise, du Biarritz-Olympique, et il y a huit jours à peine de l'U. S. dacquoise.

Voilà donc un match international, c'est-à-dire une belle aubaine pour les sportsmen bordelais; ils ne manqueront pas d'en profiter.

LES TARBAIS AU STADIUM

Afin d'essayer de venger sur les champions de Bordeaux son récent échec subi des mains des Stadistes, le Stade tarbais déplacera dimanche, au Stadium, sa toute première équipe, celle avec laquelle les Tarbais espèrent poursuivre victorieusement leur marche vers le Championnat.

De son côté, le S. A. B. E. C. opposera aux Montagnards un quinze de tout premier ordre.

L'annonce seule de ce match suffira à attirer la grande foule.

BOXE

LE GALA AU WONDERLAND BORDELAIS

Vittet contre Jacobson

En outre des trois combats qui mettront aux prises, dimanche, à 14 heures, à la salle Franklin : Dupré (Paris) et Fontana (américain), Légrand (Paris) et Suberchicot (champion Algérie-Maroc) en 8 rounds, et Monguet et Salvador en 6 rounds, deux grandes batailles mettront aux prises, d'une part Francis-Charles, le meilleur welter français à l'heure actuelle, et notre champion de France, Castaing, et l'étoile des poids légers français, le prestigieux Vittet, qui sera opposé, en 10 rounds, au fameux « crack » américain Jacobson, vainqueur de Shannon comme l'« as » parisien.

Ce sera un régal pour les fervents du « noble art », et il est prudent de retenir ses places à l'avance sans frais au bureau de location installé 73, rue Sainte-Catherine.

Places, de 2 fr. 50 à 20 fr. (tous droits compris).

COMMUNICATIONS

BOXING-CLUB BORDELAIS. — Dimanche prochain, à 10 heures précises, réunion des boxeurs du Club en vue des engagements et des licences pour les championnats du Sud-Ouest.

SAUVETEURS DE LA GIRONDE. — Dans sa dernière réunion générale, la Société des Sauveteurs de la Gironde a reconstitué son bureau de la manière suivante : MM. Dumas, président; Peyrat, 1er vice-président; Braud, 2e vice-président; Roy, secrétaire général; Ferras, secrétaire adjoint; Hapert, trésorier général; Saux, trésorier adjoint; Massalve, porte-drapeau; Dahetz, Boucy, Soulié et Lahitte, membres du conseil.

SCOUTISME. — Les Eclaireurs de France, 5, rue Fondaudège. Réunions du dimanche 17 janvier : 9 h. 30 au local, conseil de troupe; 13 h. 30, place du Pont (La Bastide), réunion des éclaireurs, sortie. Bâton, pèlerine dans le sac.

Gare de Bordeaux-Bastide

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 80,501 à 81,400 (série B 2e catégorie) et à celles notées P. D. de 1 à 500, seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide par expédition de 300 kilos au maximum, le samedi 18 janvier 1919.

COURS ET CONFÉRENCES

FACULTÉ DES LETTRES. — Cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest (fondation municipale). Professeur, M. Courteault. Leçon du vendredi 17 janvier, à 5 h. 30 : Les Pyrénées au moyen âge : les Pèlerinages de Saint-Jacques-de-Compostelle et Roncevaux.

EN VENTE dans les magasins et dépôts de « La Petite Gironde »

AGENDA
de l'Annuaire de la Gironde
pour 1919

Cet agenda est établi à un jour par page, avec colonnes pour recettes et dépenses et récapitulation par mois. — Une place pour les notes est réservée à chaque page. — Il est indispensable dans les familles.

Prix : 2 francs.

Envoi franco et recommandé contre mandat-poste de 2 fr. 40 adressé au directeur